

La semaine dans les kiosques alémaniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 279

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des plafonds si délabrés... (suite)

» Si les règlements vaudois et valaisans sont très proches, quant à leur niveau d'exigence, il faut relever cependant que ce sont les normes vaudoises qui sont les plus précises. Notons par exemple que les travailleurs vaudois ont l'avantage sur leurs camarades du Valais de disposer de prises pour rasoir électrique, d'un poste de lavage pour les bottes, d'un local avec une installation adéquate pour la lessive, d'une penderie à l'entrée du réfectoire, d'un parc pour vélos et motos, d'un emplacement de jeu, d'un cadre de verdure...

» (...) Il apparaît que si les normes vaudoises sont les plus exigeantes en Suisse romande et offrent sur le papier des conditions de séjour presque idylliques au travailleur saisonnier, l'absence d'un contrôle fréquent et régulier, comme il est prévu chez nos voisins (à Genève, le Département du commerce, de l'industrie et du travail « procède à des contrôles au moins deux fois par année », *Réd.*), en affaiblit singulièrement la portée. C'est d'autant plus vrai que les autorisations d'exploitation et la surveillance relèvent d'organismes communaux et non cantonaux. Dans de petites communes, les autorités ont bien souvent peu de poids en face de certaines entreprises établies sur leur sol. Comment un contrôle quelconque peut-il être effectué dans ces conditions ? »

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les recettes de l'Action nationale

Quelques informations et commentaires piqués dans la presse alémanique et qui n'ont, croyons-nous, pas franchi la Sarine.

— Au cours d'une journée d'information indépendante sur l'initiative de l'Action nationale, le

La réponse s'impose sans peine, tant le constat est évident: il s'agit de créer au plus vite, ou de réactiver dans tous les autres cantons romands un organisme cantonal de surveillance du logement des travailleurs étrangers (relevant par exemple de l'office du logement et auquel seraient associés des représentants des organisations d'immigrés) dont la tâche, précisément définie par le Centre de contact vaudois, serait la suivante:

Cinq tâches indispensables

— approuver les plans de construction des logements de travailleurs saisonniers;

— délivrer les autorisations d'exploitation de ces logements;

— approuver les transformations apportées à des immeubles dans le but d'y loger des travailleurs saisonniers;

— faire des contrôles fréquents et réguliers (sans attendre des demandes ou des réclamations);

— approuver les règlements de maison établis par les employeurs et affichés dans les baraques et immeubles affectés au logement des travailleurs saisonniers.

Ces mesures étant, cela va sans dire, provisoires, en attendant la suppression du statut de saisonnier.

conseiller national Oehen a donné une recette pour inciter les étrangers à quitter la Suisse: « Nous devons leur payer une indemnité de départ. » Il a refusé en revanche de se prononcer sur le montant de ce cadeau qui serait financé par nos impôts.

Un physicien bernois, lui aussi de l'Action nationale, a donné une autre recette: « Remise gratuite de la pilule et stérilisation volontaire ». Lu dans « Blick » (142), qui fera une vigoureuse campagne contre l'initiative et termine son commentaire par ces mots: « Nous devons résoudre le problème de

l'hyperxénie. La solution doit être suisse. Nous ne pouvons pas nous permettre une solution inhumaine. Précisément parce que nous sommes suisses ! »

— Dans son numéro 144, le même « Blick » commente la décision de M. Furgler de ne pas défendre la solution du Conseil fédéral sur l'avortement. Citons cette phrase: « Si le conseiller fédéral croit, pour des raisons de conscience, ne pas pouvoir défendre publiquement la solution du Conseil fédéral, il agit comme un objecteur de conscience pour des raisons éthiques. On devrait respecter cette décision. »

La cote de la NZ

— La « National-Zeitung » de Bâle a commandé une enquête sur sa cote d'amour auprès de ses lecteurs. Il s'agissait d'un travail devant fournir des données qualitatives et pas seulement quantitatives comme les enquêtes habituelles. Retenons ce résumé des résultats: « La « National Zeitung » est un journal pour tous, un journal de masse au sens positif du mot; la diversité de ses informations répond à l'attente de son public; elle est considérée en général comme un journal actuel et complet où diverses opinions s'expriment et qui reste indépendant. » Notons cependant que certains lecteurs considèrent que le journal se situe trop à gauche.

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un travail sur le malencontreux divorce entre l'art et l'architecture, et surtout une étude sur l'influence du droit sur la situation de la femme dans notre société (une juriste zurichoise fait le point après la publication d'une étude sur les droits de la femme en Suisse et les conventions de l'ONU découlant de la déclaration des droits de l'homme).

— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », à signaler une note détaillée sur l'affaire de « La Marge » dont les échos ont donc franchi la Sarine.